

## ALTERNANCE

Dans l'architecture pédagogique de ses formations, l'ESTS intègre l'alternance par le biais de stages en milieu professionnel. Elle vise une meilleure articulation entre les contenus de formation, les pratiques sociales d'intervention et l'expérience cumulée, réactualisée, réinterrogée par la prise progressive de responsabilités et l'analyse des pratiques professionnelles. Il s'agit d'articuler les pratiques de stage (sites qualifiants) aux questionnements théoriques tant dans le centre de formation que sur les lieux de stage. Cet aller-retour permanent entre les savoirs théoriques, les expériences acquises et les lieux de réflexion contribuent fortement à notre volonté de formation des travailleurs sociaux à la clinique.

Le stage (ou les stages dans la version « longue » de la formation) permettra aux professionnels d'expérimenter et de se situer dans des fonctions de responsabilités et d'encadrement. Il a pour objectifs :

- ✓ De découvrir la fonction d'encadrement, pour les personnes qui ne l'exercent pas encore, puis de s'y impliquer progressivement
- ✓ D'observer, pour les personnes en poste, une fonction d'encadrement soit dans le même secteur d'activité, soit dans un autre secteur, afin de questionner ses pratiques d'encadrement et d'enrichir voire de modifier son positionnement professionnel.
- ✓ De vivre des expériences d'encadrement et de pouvoir ensuite les analyser, sous des perspectives différentes dans les différentes unités de formation.
- ✓ De mettre en œuvre de manière concrète les compétences acquises dans le cadre de l'UF1 de formation.

Il s'agit bien de travailler sur le positionnement et la posture afin de soutenir la maturation identitaire. L'institution reconnue comme site qualifiant favorisera la professionnalisation du cadre. Elle lui permettra de faire le lien entre les savoirs théoriques acquis en institut de formation et les modalités selon lesquelles celui-ci les utilise en situation d'encadrement. Le stagiaire pourra ainsi identifier les compétences professionnelles requises dans l'exercice effectif de la fonction d'encadrement.

Pour être reconnue comme organisation apprenante, l'institution vise à permettre au stagiaire :

- ✓ D'aborder la richesse de la fonction d'encadrement à travers des situations de travail variées afin d'explorer les différentes facettes du métier.
- ✓ D'évaluer les compétences nécessaires à l'exercice d'une fonction d'encadrement sur la base d'une mise en situation professionnelle. Il s'agit pour le stagiaire de prendre en compte, dans son activité professionnelle, les valeurs du secteur social et médico – social mais aussi les exigences des politiques publiques pour une maîtrise plus efficiente des coûts.
- ✓ De développer l'apprentissage permanent dans le cadre d'une relation tutorale qui prévoit une analyse des pratiques d'encadrement en les resituant dans le contexte de l'institution « accueillante » et en les problématisant en s'aidant des savoirs théoriques.

Le stagiaire est accueilli au sein d'une équipe pluri – disciplinaire mais il est accompagné plus particulièrement par un tuteur de stage. Son rôle est fondamental. Il transmet son expérience de l'encadrement. Il accompagne le stagiaire dans le transfert des connaissances acquises en formation. Expérimentées et mises en situation, ces connaissances se transforment en compétences utiles à l'emploi et participent à la construction de la professionnalité du cadre en formation.